



Informations importantes à noter :

- Les frais de déplacement sont pris en charge par nos soins pour deux personnes maximums par établissement et hors DOM-TOM.
- La prise en charge s'entend pour une présence sur la totalité de la journée.
- Les justificatifs originaux doivent être adressés, au plus tard le 31/01/2018 :
par mail à : formation@federation-proprete.com
ou par courrier à : FEP – Service Formation
34, boulevard Maxime Gorki, 94808 Villejuif Cedex
Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué.

→ HÉBERGEMENT ET REPAS :

L'hébergement et le repas du 11 décembre 2017 soir sont pris en charge par nos soins uniquement si le trajet (aller ou retour) est supérieur à 3h.



Hôtel : 90 € maximum (nuit).



Dîner : 18,40 € maximum (Le repas midi du 12 décembre 2017 est pris en charge).

→ TRANSPORT

- **Avion – Train – Bus :** remboursement des **frais réels sur justificatifs**.
Conditions : Seuls les billets deuxième classe en train et classe économique en avion seront remboursés. Les billets d'avion ne seront remboursés que si sur un même trajet le prix du billet d'avion est inférieur à celui du train ou pour un trajet supérieur à 3h de train ou de voiture.
- **Voiture - 0,553 km (forfait kilométrique) :** La FEP limitant le remboursement dans le cas où ce mode de transport s'avèrerait plus onéreux que le train et l'avion. Fournir un **justificatif du nombre de kilomètres réalisés** (ex. : Mappy, via Michelin).
- **Taxi :** sur justificatifs et seulement pour les petits trajets (ex. : gare/lieu de séminaire).
- **Parking/Péage :** remboursements sur justificatifs.